

Missions d'assistance technique à la COBAC

Domaine : régulation et supervision bancaires

Pays : CEMAC

Autorité bénéficiaire : COBAC

Dates : 12-16 octobre 2020

L'AFRITAC Centre a organisé un atelier de travail à distance avec le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (SG-COBAC), dans le domaine de la régulation et de la supervision bancaires, portant sur l'élaboration d'un modèle de notation des établissements de microfinance (EMF), à l'usage des superviseurs en charge de la surveillance permanente des EMF.

Cet atelier, réalisé du 12 au 16 octobre 2020, est le premier d'une série de trois ateliers de travail destinés à poursuivre l'accompagnement du SG-COBAC dans la mise en œuvre opérationnelle de son plan stratégique relatif à la supervision basée sur les risques.

Les travaux ont été préparés par le conseiller résident et ont fait l'objet d'échanges interactifs avec le Directeur de la Supervision Permanente des établissements de microfinance (DSPEMF) et l'équipe-projet du SG-COBAC, afin de s'accorder sur la démarche logique de la notation des EMF, durant les sessions quotidiennes organisés sur Webex.

En substance, le modèle de notation SYSCO des établissements de crédit, révisé en mai et juin 2020 avec l'appui de l'AFRITAC Centre, a été adapté aux spécificités du secteur de la microfinance, afin d'équiper la DSPEMF d'un outil d'aide à l'analyse du profil de risque des EMF dont elle ne disposait pas jusqu'à présent. L'atelier de travail a permis de proposer un modèle comportant des critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs ajustés pour les EMF. Il revient dorénavant au SG-COBAC de tester l'outil afin d'en affiner les réglages, avant de le valider pour ensuite l'intégrer dans le système d'information en vue de l'automatisation du processus de gestion de la notation. La démarche d'évaluation proposée veille à introduire le jugement à dire d'expert des superviseurs dans l'attribution des notes des EMF. Elle est conçue selon une approche basée sur les risques. Cet outil et la notation resteront internes à la COBAC, car leur finalité est d'aider les superviseurs à déterminer les priorités prudentielles pour la surveillance du secteur des EMF et de favoriser l'intervention plus précoce de la COBAC afin de traiter les situations préoccupantes sur les plans réglementaire et de la maîtrise des risques.
